

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 40 c.

Balbigny, Chérier, Comelle-Vernay, Cordelle, Lantigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1867, dans les quatre journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo Roannais*, le *Journal de Roanne*.

L'ECHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE.

Chez M. *Wetley*, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. *Sauzon*, imprimeur, rue Impériale, 70 A PARIS.

Chez M. *Havas*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, — MM. LAFFITE, BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

dernière leçon de la botte au bureau.

4 h. 30 matin. Belmont, Charlev, Tarare, Thizy, Montbrison, St-Etienne, Lyon.
8 h. 30 matin. Charlev, Tarare, Thizy, Belmont, Montbrison, St-Etienne, Lyon.
11 h. 30 matin. Balbigny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Châtel.
3 h. 45 soir. Amplepuis, Lyon, Saint-Etienne, Clermont, Montbrison, St-Etienne, Lyon.
4 h. 30 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreaux.
7 h. 10 soir. Clermont, Montbrison, Tarare, Lyon.
8 h. 30 soir. Amplepuis, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'HIVER).

de Roanne à Paris					de Paris à Roanne					de Roanne à Lyon					de Lyon à Roanne					de Roanne à Amplepuis					de Amplepuis à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	
Roanne	8 30	12 50	4 59	8 8	Paris	8 50	4 50	9 50		Roanne	5 53	8 10	12 50	4 40	Lyon	7 55	11 35	3 20		Roanne	6 1	9 55	5 5		Amplepuis	7 15	3 2	6 45	
St-Germain-L.	8 50	1 10	5 11	8 28	Moulin	9 38	2 21	8 59		Coteau	8 19	12 57	4 47	Givors	8 38	12 30	4 15		Coteau	6 7	1 9	5 12		Amplepuis	7 26	3 23	6 57		
Lapacaudière	9 07	1 27	5 28	8 45	St-Germ.-des-F.	9 35	2 10	9 00		St-Cyr-de-F.	8 37	1 12	5 2	Rive-de-Gier	9 3	1 4	4 40		L'Hopital	6 19	1 28	5 12		Regny	7 38	3 43	7 13		
St-Martin-d'E.	9 24	1 44	5 42	9 1	St-Martin-d'E.	9 35	2 11	4 54	11 50	Vendanges	8 52	1 25	5 15	St-Chamond	9 23	1 30	5 2		Regny	6 30	1 49	5 46		L'Hopital	7 49	4 2	7 28		
St-Germ.-des-F.	10 31	2 41	6 50	9 58	Lapacaudière	9 30	2 26	5 12	5	St-Jodard	9 2	1 37	5 27	Saint-Etienne	5 30	9 45	1 55	5 26	Saint-Victor	6 42	2 13	6 8		Coteau	8 13	4 19	7 44		
Moulin	11 47	4 18		11 29	St-Germain-L.	10 47	3 43	5 26	12 22	Balbigny	6 53	9 22	5 50	St-Just-sur-L.	6 3	10 29	5 6	3	Amplepuis	6 52	2 25	6 20		Roanne	8 9	4 25	7 50		
Paris	9 20			9	Roanne	11 40	5 2	5 45	12 50	St-Just-sur-L.	7 8	9 37	2 15	6 5	Feurs	6 54	11 17	3 28	6 49										
	soir.	soir.	soir.	soir.		soir.	soir.	soir.	soir.	St-Etienne	7 58	10 35	3 6	6 15	Balbigny	7 8	11 32	3 45	7 4										
										St-Chamond	8 11	7 32	7 15	6 53	St-Jodard	7 31	11 53	4 6											
										Rive-de-Gier	9 31	11 51	4 13	8 5	Vendanges	7 44	12 5	4 18											
										Givors	9 26	12 17	4 33	8 28	St-Cyr-de-F.	7 57	12 18	4 31											
										Lyon	9 51	12 51	4 58	9 53	Coteau	8 13	12 34	4 47											
											10 45	1 45	5 43	8 33	Roanne	8 30	12 50	4 59	8 8										
											soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.											

de Roanne à Montbrison					de Montbrison à Roanne					de Roanne à Clermont et à Vichy					de Clermont et Vichy à Roanne				
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR
Roanne	5 53	12 50	4 40		Montbrison	4 45	9 20	5 10		Roanne	8 30	12 50	4 59		Clermont	8 28	12 26		
St-Just-sur-L.	7 50	3 6	6 55		St-Just-sur-L.	6 3	10 29	6 3		St-Germain-des-F.	10 21	2 41	6 40		Vichy	9 23	1 50		
Montbrison	9 3	4 15	7 55		Roanne	8 30	12 50	8 8		Vichy	11 5	7 35			St-Germain-des-F.	10 22	2 20		
										Clermont	1 20	4 48	9 20		Roanne	12 50	4 40		

Roanne, le 15 Décembre 1867.

MAIRIE DE ROANNE.

Congrégation des sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

AVIS

Une enquête est ouverte sur la double demande de la Congrégation des sœurs de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Troyes (Aube), pour obtenir : 1° la reconnaissance légale de l'établissement qu'elle a créé à Roanne ; 2° l'autorisation de consacrer une acquisition immobilière dans l'intérêt de cet établissement.

Cette enquête, aura lieu à la mairie, le dimanche 22 de ce mois, par les soins de M. Cuttier, juge de paix du canton de Roanne, de dix heures du matin à midi.

Les personnes qui auraient des vœux à exprimer sur ces deux demandes, sont invitées à prendre connaissance des pièces déposées au secrétariat de la mairie, et à se présenter aux lieux, jour et heures indiqués, devant M. le commissaire enquêteur, pour formuler leurs observations.

Roanne, le 15 décembre 1867.

Le Maire, BOULLIER.

M. Santallier, aumônier des Petits-Frères de Marie, à St-Genis-Laval, a été nommé auxiliaire à St-Bonnet-le-Troncy.

M. Forest, vicaire de N.-D. à Givors, a été nommé chapelain surnuméraire à Fourvière.

M. Michon, vicaire de Chazelles-sur-Lyon, a été nommé vicaire à St-Ennemond, à St-Etienne.

M. Fayolle, vicaire de Monsols, a été nommé vicaire à Chazelles-sur-Lyon.

M. Tomachot, vicaire de Claveizolles, a été nommé vicaire à Monsols.

M. Goutard, vicaire de Chuy, a été nommé vicaire à Lantigny.

M. Droyenaz, vicaire de Mably, a été nommé vicaire à Chuy.

M. Charles, vicaire de Marnat, a été nommé vicaire à N.-D. de Givors.

M. Faisant a été nommé vicaire à Lorette.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LISA

Lorsqu'un voyageur rencontre sur sa route un obstacle, il le voit et le touche, ses yeux lui disent la profondeur d'un ravin et la vitesse d'un torrent. Dans le monde moral, quand l'homme rencontre la passion pour la première fois, il ne peut en mesurer ni la profondeur ni la force, un seul pas de trop, et il est entraîné.

Adrien avait trop de loyauté pour ne pas se proposer, comme il venait de l'écrire à son ami, de rester dans la réserve vis-à-vis de Lisa ; mais il avait trop d'expérience pour ne pas s'exposer à manquer à ses sages résolutions, en cherchant à la revoir.

Dès le lendemain de la soirée champêtre dont nous avons raconté les incidents, après avoir dit adieu à son père qui partit de bonne heure pour la Roche-Léhan, il songea n'avoir rien de mieux à faire que de retourner dans le bois où l'appelaient des souvenirs si charmants ! il voulait simplement y promener ses rêveries ; c'était son droit. La pensée que Lisa viendrait aussi-entraîner elle dans ses calculs ? — Mon Dieu, on ne calcule pas, le mot est vilain, on pressent ; on ne se dit pas : « elle viendra », on l'espère. Cette espérance est blâmée par la raison : on ne se l'avoue pas ; les battements du cœur couvrent les remontrances de la raison.

Dans le bois, Adrien ne chercha guère les traces de l'illumination de la veille : des lampions éteints et une cabane déserte ne lui présentaient pas grand attrait. C'est autour du rond-point qu'il erra. Si un oiseau venait se poser sur une branche devant lui ou trotter au milieu du sentier, il modérât son pas dans la crainte d'effaroucher un des pensionnaires. Ceux-ci, du reste, le traitaient en ami et ne s'éloignaient pas beaucoup.

Enfin Lisa parut. Merveilleux effet... du hasard,

Le *Courrier de Lyon* a reçu, au sujet du triste drame dont l'hôtel des Etrangers a été le théâtre et dont le dénouement a eu lieu à l'Hôtel-Dieu, la lettre suivante, donnant, à son avis, la seule explication plausible de l'énigme posée à la curiosité publique :

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie d'insérer dans les colonnes de votre journal les détails suivants, dont je garantis l'authenticité : La jeune personne, Noémie X..., qui s'est empoisonnée le 5 décembre, à 8 heures du soir, dans l'escalier de l'hôtel des Etrangers, a été apportée à l'Hôtel-Dieu le lendemain 6 courant, vers les 9 heures, et placée dans la salle Sainte-Anne, n° 27, service de M. le docteur Valette.

La jeune personne ayant demandé aussitôt le ministère d'un missionnaire de notre ville, M. X..., qu'elle avait connu pendant une retraite donnée par lui dans son pays, il n'y a pas longtemps, à qui elle s'était déjà confessée et avait fait connaître les secrets de sa conscience, nous nous sommes empressés d'accéder à son désir.

Le missionnaire est arrivé vers les onze heures du matin. En ce moment, ni les malades qui remplissent la salle, ni les sœurs, ni les aumôniers n'ont eu le spectacle des tendresses dont parle le *Salut public* dans son article du 7 courant. Ils ont vu un prêtre accomplissant dignement un grand et douloureux ministère et une jeune moribonde se préparant, par l'aveu sincère et le repentir, à paraître devant son juge. « J'avais perdu la tête et j'étais folle quand j'ai avalé le poison », a-t-elle dit à haute voix après sa confession.

A midi, nous lui avons administré les derniers sacrements en présence de ce même ecclésiastique et de sa famille, et à midi et demi, la jeune personne expirait.

M. le premier vicaire de Saint-Bonaventure, que j'ai vu deux fois et qui a passé une partie de la nuit de la catastrophe près de la jeune personne, m'a affirmé, sur sa conscience et son honneur, n'avoir entendu sortir de sa bouche aucune des paroles tendres dont parle le témoin oculaire du *Salut public*, et les gens de l'hôtel confirment tous cette affirmation.

Vendredi, à 3 heures de l'après-midi, j'ai rencontré, sous le cloître de l'Hôtel-Dieu, le maître de l'hôtel des Etrangers, qui, ignorant le retard apporté à l'enterrement par ordre de la police, était venu assister seul aux funérailles de la malheureuse jeune fille. Si quelqu'un doit être renseigné, c'est bien lui. Voici en peu de mots ce qu'il m'a dit :

M. X... est descendue à mon hôtel mardi soir, avec ses deux filles et un ami de la famille, officier qui, ayant passé un mois de congé dans leur maison, repartait pour Paris. Je connais beaucoup cette fille : le père, qui a six filles et deux garçons, est un de mes amis. Quel chagrin va s'abattre sur lui !

sans doute ! Adrien se trouvait au milieu du rond-point, près du banc d'où se faisait la distribution quotidienne. Fallait-il fuir ? y mettre de l'affection ? Et pourquoi ? Adrien fit quelques pas au-devant de la jeune fille.

« Cette fois, mademoiselle, dit-il en souriant, c'est de ma part une véritable usurpation ; on dirait un parti pris. Veuillez me pardonner. »

Il ne m'appartient point de pardonner, répondit Lisa d'un ton doux et mélancolique ; je suis, plus que personne, étrangère ici.

Permettez-moi de penser autrement, mademoiselle, on n'est pas étranger dans son royaume, et vous vous êtes fait un petit royaume... par droit de bienfait.

Oh ! non, je ne suis que la main qui donne, car ce grain même ne m'appartient pas.

Le cœur vous appartient, du moins, c'est par lui que vous rénez.

Sur une douzaine d'oiseaux.

Et sur ceux qui mettent la bonté au-dessus de tout trésor.

Vous me jugez trop favorablement, répondit Lisa en rougissant ; ou plutôt je ne dois pas vous comprendre.

Vous ai-je fait de la peine, mademoiselle ? Ce serait mille fois contre mon gré. Je n'ai voulu dire qu'une chose : au milieu de toutes les séductions du monde, dans le palais même de la fortune, la bonté m'est apparue sous les traits d'une jeune fille portant la double couronne de la grâce et du malheur ; j'ai ressenti une impression qui ne s'effacera jamais.

Soyez généreux, je vous en supplie, monsieur, reprit Lisa d'une voix tremblante et les yeux pleins de larmes ; je ne puis pas même invoquer l'intérêt que pourrait vous inspirer le nom d'orpheline ; mais respectez le malheur, la seule des choses que vous venez de dire qui soit réellement en moi.

Ah ! Lisa, s'écria le jeune homme avec feu, vous me forcez à vous révéler ce que j'aurais désiré vous taire ; je ne vous disais pas toute ma pensée ; elle m'échappe maintenant, il ne m'est plus possible de vous laisser croire que j'ai

Dès les premiers moments, je crus voir une grande surexcitation dans la jeune personne qui, le lendemain, vers les dix heures, descendit de sa chambre au bureau, tenant à la main une lettre à l'adresse d'un ecclésiastique de la ville, M. X..., et priant le garçon de la porter et de revenir avec une réponse. La réponse fut celle-ci : « Je n'ai pas à sortir de la journée ; vous direz à M^{lle} qu'il lui sera facile de me parler. »

La jeune personne sortit vers midi. Fut-ce avec ou sans le consentement de sa mère ? — Je l'ignore ; pourtant, continue le maître d'hôtel, je penche à croire que la mère le savait ; autrement je ne m'expliquerais ni sa tranquillité de la soirée ni son départ pour le théâtre avant le retour de sa fille.

A huit heures du soir, au moment où nous relevions la malheureuse jeune fille, qui s'était assise dans l'escalier pour avaler le fatal poison, un porte-monnaie tomba de sa poche, et de ce porte-monnaie s'échappa le portrait d'un jeune homme à moustaches noires, portrait que j'ai recueilli moi-même et déposé entre les mains de la justice.

La malheureuse, aux demandes répétées du médecin : Où avez-vous pris le poison ? Qui vous l'a donné ? a toujours répondu : « Je ne sais pas bien... Je suis allée dans cinq ou six pharmacies avant de pouvoir en obtenir... Je crois qu'on me l'a donné dans un magasin près de la place Bellecour... »

La mère n'est rentrée du théâtre qu'à minuit. En apprenant la catastrophe de sa fille, elle est restée impassible, l'œil sec, est demeurée au salon et n'est pas allée une minute vers sa malheureuse fille, qui se tordait dans la douleur.

Je crois ne pas me tromper en disant qu'il y avait eu des altercations entre la jeune fille et ses parents. Je crois que cette jeune fille voulait épouser un jeune homme qui ne plaisait pas à sa famille ; je crois enfin que cette pauvre malheureuse était compromise.

Il en doit être ainsi ; autrement je ne m'expliquerais pas la conduite de cette mère, qui s'est montrée si indifférente au malheur de sa fille qu'elle a été prise à l'Hôtel-Dieu pour une étrangère, et qui est repartie ce matin pour Roanne, abandonnant le cadavre de sa fille, qui n'était pas encore enterré, et me recommandant le silence sur tout ce qui s'est passé, décidée qu'elle était à dire à son mari que sa fille était morte d'un transport au cerveau.

Nous avons tous été malades à l'hôtel. Quant à ces dames, elles paraissent peu affectées, et, si l'y avait eu un convoi à 4 heures du matin, elles l'auraient pris.

Quant à l'ecclésiastique qui à la jeune personne a adressé une lettre, je crois qu'il avait essayé de la ramener dans la bonne voie et que ce n'est que pour étouffer le cri de sa conscience qu'elle est allée le trouver. Malheureusement, certains journaux ne manqueront pas de donner à tout cela une interprétation malveillante, et ce prêtre, peut-

voulu vous faire injure. Je vous ai vue, Lisa, je vous ai aimée. Mais je vous aime avec tout le respect qu'un homme d'honneur peut avoir pour celle dont il voudrait faire la pure compagne de sa vie. Si des obstacles insurmontables s'élèvent entre nous, mon cœur les franchira sans cesse, et, jusqu'à mon dernier soupir, je resterai fidèle à un souvenir unique.

« Lisa, vous avez la foi d'Adrien de la Roche-Léhan. En retour, dites-moi si vous me pardonnez, si vous croyez en moi, et... le dirai-je ? si vous m'aimez aussi. »

La pauvre jeune fille paraissait incapable de parler. Elle s'était laissée aller sur le banc ; la, le visage couvert de larmes, le mouchoir sur les yeux, elle respirait convulsivement.

« Voici, dit-elle au bout de quelques secondes, voici ma main ; elle répond « oui » à tout. — Mais n'est-ce point un rêve ? oh ! mon Dieu ! »

Adrien pressa sur ses lèvres la main de Lisa.

« Non, plus de rêve, dit-il ; on me proposait beaucoup d'or, je revals beaucoup d'amour : si vous m'aimez comme je vous aime, Lisa, mon rêve est accompli. »

La jeune fille s'essuya les yeux, et jeta sur Adrien un long et profond regard. C'est le langage direct de l'âme, jamais il n'y entre de fausseté. Tout était dit désormais entre eux.

En ce moment un léger bruit attira leur attention ; ils levèrent la tête : Mme d'Arsois, droite et majestueuse, passait à trente pas de distance.

Les traits de Lisa prirent une expression d'effroi.

« N'ayez aucune crainte, se hâta de dire Adrien, c'est moi qui vous ai imposé ma présence, et je le dirai hautement. »

Oh ! vous vous méprenez, répondit Lisa en secouant légèrement la tête ; j'ai agi avec simplicité, Dieu le sait : cela me suffit. Mais si on cherche à vous tromper, si on vous trompe ! Je suis faite à d'autres souffrances, point à celle-là.

On ne me trompera pas, Lisa.

Eh bien, j'y compte ! Néanmoins accordez-moi une grâce.

Dites, Lisa, tout vous est accordé d'avance

être, sera victime de sa charité et de son zèle.

M. le rédacteur, nous avons procédé aux funérailles de la malheureuse jeune fille, auxquelles pas un parent n'assistait. Quatre hommes seulement l'ont accompagnée au cimetière de la Guillotière ; c'étaient des gens de l'hôtel des Etrangers.

Les journaux de Paris ont déjà grand bruit autour de cette affaire. Le *Figaro*, dans son numéro d'hier, reproduisait fidèlement l'article du *Salut public* de Lyon, et l'initiait pompeusement : *Drame mystérieux de la ville de Lyon*.

J'ai hésité à parler dans une affaire où je suis complètement désintéressé, attendant toujours qu'une voix plus autorisée que la mienne s'élève pour établir la vérité ; mais, quand les intérêts de la religion, et de la morale sont en jeu, quand il s'agit de défendre l'honneur d'un prêtre, attaqué sans preuve, n'y a-t-il pas pour tous et pour chacun, non seulement le droit, mais l'obligation, le devoir sacré de parler et de dire ce qu'il sait ?

M. le rédacteur, vous qui avez à cœur, non-seulement d'éviter le scandale, mais encore et surtout de faire triompher la vérité, si souvent attaquée à notre époque, vous vous empresserez, j'en suis sûr, de reproduire ces détails, dont je garantis l'authenticité.

Agréez, etc.

J.-A. MICHAUD,
Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Nous recevons de l'Archevêché de Lyon le communiqué suivant :

« Il est temps de mettre un terme aux commentaires mystérieux ou romanesques dont quelques journaux ont environné le récit du suicide accompli ces jours derniers par une jeune personne, dans un hôtel de notre ville. »

Nous n'avons pas à rectifier les inexactitudes, plus ou moins graves, des versions qui ont été données de cet événement, mais nous avons à repousser d'odieuses insinuations. Bien que, la vertu du prêtre sur lequel on a fait imprudemment planer d'injurieux soupçons nous fut déjà parfaitement connue, nous avons voulu cependant aller nous-mêmes aux renseignements. Après l'enquête la plus minutieuse, nous déclarons publiquement que nous n'avons pu que nous confirmer dans l'estime que nous inspire cet ecclésiastique et que sa conduite dans ces douloureuses circonstances a été celle d'un prêtre esclave de son devoir.

« Nous ne craignons pas d'être contredits. »

en mon cœur.

— Je ne reviendrai plus ici : vous le comprendrez, n'est-ce pas ? Qui me défendrait contre un mot cruel ? — Ah ! j'y reviendrai donc !

— Vous y reviendrez seul, mais en sauvant du soupçon celle qui n'a d'autre bien ici-bas que son honneur. Si cette pensée vous touche...

— J'y sacrifierais tout.

— Merci ! oh ! merci ! Permettez-moi donc d'être à présent de vous quitter.

— Est-ce un adieu sans retour, Lisa ?

— La raison l'exigerait peut-être. N'ai-je pas eu tort d'écouter une parole émue ? l'émotion passe, les devoirs restent. — Oui, j'ai eu tort. Je vous rends votre parole, Adrien de la Roche-Léhan ; mais j'en garde l'écho, il répondra aux faiblesses de mon cœur, il m'élèvera une heure de joie aux tristesses de ma vie. Vous, soyez libre, soyez heureux, je prierai pour celle qui vous donnera un bonheur que la pauvre Lisa ne saurait donner.

La jeune fille s'était levée : des larmes coulaient goutte à goutte sur son charmant visage ; elle levait les yeux au ciel comme pour implorer du secours ; la pâleur de ses traits indiquait la lutte qu'elle soutenait intérieurement.

Adrien se plaça devant elle, la regarda en face, et lui dit d'une voix vibrante d'émotion :

« Lisa, vous avez ma parole, elle sera sans repentance. Je n'alignerai point mon vieux père, mais j'attendrai. Je porterai, si le faut, le poids des années, l'œil fixé sur l'avenir. Viendra peut-être enfin le jour de ma Rachel ! — Adieu ! maintenant : adieu, bien-aimée ! — Non, il n'y a

— La foire du 9 de ce mois a été, à cause de la rigueur du temps, tout à fait insignifiante. Nos places et nos rues n'étaient encombrées que par la neige. Le marché aux bestiaux n'était représenté que par quatre bœufs de boucherie, vendus sur pied, à raison de 72 fr. les 100 kilogrammes; quatre vaches, aussi pour la boucherie, vendues 70 fr. les 100 kilogrammes; quatre bœufs de labour, vendus 1000 fr. pièce, et dix vaches pour le travail, vendues 200 fr. l'une.

Les porcs gras étaient au nombre de 260; il en a été vendu 240, qui ont obtenu le prix de 100 à 110 fr. les 100 kilogrammes.

Les porcs à élever, dits *nourrins*, n'ont pas trouvé d'acquéreurs; sur 110, il n'en a été vendu que 60, dans les prix de 20 à 30 fr.

— Depuis longtemps nous sommes habitués aux brusqueries soudaines de la température; celle qui s'est opérée jeudi dernier est venue dérouter encore une fois les sinistres pronostics qui étaient dans toutes les bouches. Au dire universel, nous étions menacés d'un hiver des plus rigoureux; les plaines et les montagnes devaient conserver leur blanche couverture pendant de longs mois. Il a suffi d'un souffle parti des régions méridionales pour dissiper ces lugubres augures.

— Mercredi, vers une heure du matin, un incendie s'est déclaré à la maison Auboyer, angle de la rue des Minimes et de la rue Impériale, occupée par les sieurs Pegon, boulanger, et Thorat, fabricant de brides à sabots. Le feu, qui a pris naissance dans la cave de Thorat, s'est promptement communiqué dans son magasin.

On nous dit que le premier qui s'est aperçu de ce sinistre est un nommé Raffin, perruquier du Coteau. Il cria : *au feu!* mais son cri n'eut pas d'écho; par le temps qu'il faisait, on crut à une plaisanterie.

Quelques instants après, MM. H. Bunet, représentant la *Sécurité*; C. Febvre, négociant; Antonio de la Calle, voyageur de commerce; Belaz, fabricant; Bernet, percepteur; Beaumier, clerc, venant à passer, donnèrent l'alarme. Le feu commença à gagner la boulangerie Pegon. Ces six jeunes gens, voyant les rapides progrès de l'incendie, animé par toutes sortes de matières combustibles, se mirent en devoir, en attendant du secours, de déménager les meubles et le linge du boulanger, malgré sa résistance et celle de sa femme, qui ne voyaient pas l'imminence du danger.

Pendant ce temps, tous les voisins se trouvèrent sur le lieu du sinistre; mais à peine une partie des meubles était sortie que le feu embrasait toute la maison et menaçait les maisons voisines. Les pompiers, réveillés par le tambour d'alarme, arrivèrent à 2 heures 1/2. Alors on organisa une chaîne, où l'on remarquait une quantité de dames, et qui dura jusqu'à 5 heures 1/2 du matin.

Chacun, en cette circonstance, a fait son devoir. Nos braves pompiers se conduisirent comme toujours. La police leur prêta un utile et efficace concours. En leur offrant les plus sincères remerciements, les voisins des incendiés croient de leur devoir de signaler à l'attention publique la conduite digne d'éloges des jeunes gens que nous avons nommés plus haut, et surtout de MM. H. Bunet, C. Febvre et A. de la Calle, pour les services qu'ils ont rendus par leur persévérance à occuper, malgré le froid, les postes les plus frileux près de la fontaine.

De toute la maison, il ne reste plus que les pans de mur et un tas de matériaux qui fument encore au moment où nous écrivons.

Le propriétaire de la maison était assuré. Les pertes de Thorat s'élevaient approximativement à 13,000 fr., couverts par une assurance. Celles de Pegon sont estimées à 6,000 fr. Il n'était assuré que pour trois mille.

Le bruit s'était répandu que le sieur Blondel, qui s'occupe d'artifice, et dont l'habitation n'est séparée de la maison incendiée que par un mur mitoyen, avait chez lui une quantité de poudre. C'est une erreur; l'atelier de Blondel se trouve dans une maison de campagne isolée, dans la commune de Mably, et il n'a jamais, dans son habitation, aucune pièce d'artifice.

— Un vagabond surpris en flagrant délit. — Cou-

XXI

Les habiles, quand vous contrecarrez leurs desseins, n'ont point de sottises colères; ils sont calmes, souriants, sans humeur. Pourquoi vous déclarerai-ils la guerre? La guerre à ses hasards, ils prétendent y échapper par la prudence de leurs mesures.

Mme d'Arsoix n'avait jamais été plus douce en transmettant ses ordres à Lisa, plus aimable en accordant à Adrien une large part de ses attentions, qu'elle ne le fut dans le courant de la journée qui suivit la scène du bois dont elle avait assez vu pour deviner le reste.

Tout se passa comme d'habitude à Cerqueux; aucun nuage à l'horizon.

« Eh bien, madame, dit à la fin du dîner le chevalier de Fogny, quelle merveilleuse surprise nous ménagez-vous ce soir? »

— Aucune, cher monsieur, je vous demanderai même la permission de vous enlever le docteur Ruelland pendant une heure environ; c'est aujourd'hui mon jour de charité.

— Charité! s'écria le chevalier; faire la charité à nos dépens, nous priver de votre présence! ah! madame, quel péché avons-nous commis? Dépouiller ses amis de la sorte!

— Je promets restitution, reprit Mme d'Arsoix en riant.

— Ce ne sera que justice tardive, observa sentencieusement sir Burrey.

— C'est vrai, dit M. de Fogny, mieux vaudrait ne pas nous voler d'abord.

— Sérieusement, messieurs, j'ai quelques malades à qui je porte intérêt; j'ai besoin d'en causer avec le docteur.

— Allons, madame, reprit le chevalier, déjà je ne savais ce qu'il y a de plus admirable en vous; désormais mon embarras croîtra au lieu de diminuer.

M. Le Burcier voulut placer son mot: peut-être avait-il une fort belle chose en tête, mais un regard de Mme Le Burcier tarit subitement la source de son éloquence, il se borna à déclarer qu'il pensait exactement comme M. le chevalier

cher à la belle étoile, par le temps qui court, serait d'abord assez difficile, attendu que ces mystérieux soleils de la nuit se cachent depuis quelque temps derrière un épais rideau de brouillard; en outre, il y aurait encore un autre inconvénient, incontestablement plus grave, c'est que l'on ne serait pas sûr, en se réveillant, de ne pas se trouver transformé en bloc de glace. C'était probablement cette dernière réflexion qui guidait, j'en suis sûr, un individu longeant la rue de la Sous-Préfecture, à une heure assez avancée de la nuit. A le voir, on aurait dit qu'il n'était pas étranger à la localité et qu'il avait parfaite connaissance du lieu où il se rendait. C'est, en effet, sans tergiverser, qu'il s'introduit dans la basse-cour où le sieur Vermorel, voiturier, tient ses véhicules et qu'il se dirige vers le grenier à foin de ce dernier. Par malheur pour cet audacieux nocturne pèlerin qu'il avait compté sans son hôte. Un bruit inusité de pas vient frapper l'oreille attentive du voiturier, qui ne dort pas encore: sauter du lit, saisir une lumière, et sans s'inquiéter le moins du monde du vêtement le plus rudimentaire qui le couvre, s'élancer vers ses écuries, fut l'affaire d'un instant. A peine est-il arrivé en bas de l'escalier, qu'il se trouve en face de celui qui a troublé son repos; il le saisit au collet et appelle au secours en criant: *Au voleur!* Les voisins ne tardent pas d'arriver; et, tandis que quelques-uns gardent à vue cet audacieux perturbateur du calme du quartier, qui, du reste, n'oppose pas grande résistance, l'on va quérir les agents de police: ceux-ci ne se font pas attendre longtemps, et emmènent au poste ce malheureux vagabond, qui a dû rendre compte de sa conduite à qui de droit. Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette arrestation, mais on nous assure que de graves soupçons pèseraient sur l'individu arrêté que l'on présume être l'auteur de plusieurs vols.

— Vougy. — Il est toujours imprudent de laisser les enfants seuls à la maison. Les époux Ch., tisserands à Vougy, travaillent dans une boutique un peu éloignée de leur habitation. Comme d'habitude ils se rendirent, jeudi dernier, à leur travail, laissant leur petite fille, âgée de quatre ans, seule auprès du feu. Cette enfant, en s'amusant, mit le feu à ses vêtements; heureusement, ils arrivèrent assez à temps pour lui porter secours. L'enfant a eu tout le côté droit brûlé, ainsi que le bras. On espère que les brûlures n'auront pas de suites fâcheuses.

MARS. — Le 7 courant, un incendie a consumé la maison d'habitation du sieur Girard, propriétaire à Mars. Tout a été brûlé: bâtiments, mobilier et outils à l'usage de l'état de menuisier, profession que Girard exerce dans ses moments perdus. La perte est évaluée à 5,000 fr. Rien n'était assuré.

CHANDON. — Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un malheureux, qui est resté jusqu'à ce jour inconnu, s'est introduit, en cassant un carreau de vitre, dans le cellier du sieur Yadon, propriétaire au lieu du Haut-Chandon, a pénétré, de là, dans une chambre au premier étage, a forcé une armoire, et s'est emparé d'une somme de 140 fr. qui s'y trouvait.

LA BÉNISSESS-DIEU. — Le nommé Pegon, cordonnier à la Bénisse-Dieu, en venant de la chasse, s'arrêta chez le nommé Fayard, son ami, propriétaire, et, en entrant, déposa son arme, qui n'était pas chargée, dans un coin de l'appartement. Les deux amis s'amusèrent à faire une partie de cartes. Quelque temps après, voulant se rendre chez lui, Pegon demanda son fusil qu'on lui remit et sortit. Fayard l'accompagna; mais bientôt on entendit retentir un coup de feu. Les gens de la maison accoururent, et trouvèrent le pauvre Fayard étendu inanimé.

Voici ce qui était arrivé: Pegon, en voyant sortir son ami Fayard qui avait l'air de le gogner pour les quelques bouteilles de vin qu'il lui avait gagnées, et persuadé que son arme n'était pas chargée, lui présenta le canon de son fusil, en lui disant qu'il était assez vieux pour faire un mort, puis il lâcha la détente. Malheureusement on lui avait donné un autre fusil pour le sien.

de Fogny. »

« Cela étant, messieurs, dit Mme d'Arsoix en se levant de table, vous chercherez ensemble le point culminant de mon mérite. Raison de plus pour vous laisser le champ libre. »

Un quart d'heure après, elle invita effectivement le docteur à la suivre dans un boudoir attenant au salon.

D'abord, il fut question entre eux, assez légèrement toutefois, de trois ou quatre fermiers ou fermières du domaine de Cerqueux qui recevaient depuis quelques jours la visite du docteur, mais dont l'état ne présentait aucune gravité. Ce chapitre épuisé, Mme d'Arsoix aborda le véritable sujet du colloque.

« Eh bien, mon cher monsieur Ruelland, dit-elle, où en sont vos affaires de cœur? »

— Hélas! madame, si elles ont fait un pas, c'est en arrière malheureusement.

— Etes-vous bien sûr de cela? Voyons, qu'y a-t-il? Voulez-vous m'accorder votre confiance? »

— Oh! parfaitement. Voici en deux mots ce qui s'est passé: M^{lle} Lisa ne m'avait pas, vous le savez, madame, opposé un refus absolu en attendant, il y a deux mois, sa réponse définitive. Or, hier soir, redoutant à tort peut-être qu'on ne me traversât, j'ai, au moment où nous rentrions au château, hasardé une nouvelle demande. M^{lle} Lisa m'a très-décemment, mais très-catégoriquement, cette fois, déclaré qu'elle ne voulait pas se marier.

— Et c'est là tout ce qui vous désespère? »

— Mon Dieu, madame... à désemparer? le mot est un peu fort. Cependant...

— Allons, docteur, laissez-moi vous le dire, vous n'avez pas pris garde en la science nécessaire ici, on le voit. Sachez-le donc: un bon quart des femmes aujourd'hui dument pourvues d'époux ont dit un certain jour: « Je ne me marierai jamais. » Ces terribles jamais sont tout simplement une épreuve imposée aux prétendants: il ne s'agit que de le comprendre. Epreuve d'ailleurs assez juste, vous allez en convenir. Les usages ne permettant pas à la femme de chercher, au moins doit-elle pouvoir choisir, ou, à défaut

— On nous écrit de Belmont:

Le premier décembre, s'est éteint à Belmont, à l'âge de 72 ans, Claude Plasse, plus connu sous le nom de Jean Grelot, natif de Tancon, commune du canton de Chauvaillat (Saône-et-Loire). Claude Plasse vint, dès l'âge de 15 à 16 ans, se placer à Belmont en qualité de domestique. De 25 à 30 ans, il entreprit la fabrication des toiles de coton, qu'il allait vendre à Villefranche. Il fit également du linge de table façonné, dont il créait lui-même les dessins: il faisait ses lisses; des buissons et des pieux plantés çà et là lui servaient d'ordinaire. Après avoir péniblement acquis un petit pécule, Jean Grelot achetait, dès l'année 1840, une parcelle de bon terrain fort bien située, en face le bourg de Belmont, dont il n'était éloigné que de quelques centaines de mètres. Plus tard, il construisit une maison dont il fut lui-même l'architecte, le maçon et le menuisier tout à la fois. Ses mains lui servirent de truelle, et des branches d'arbres lui tinrent lieu d'échelle, au fur et à mesure que les murs de la bâtisse s'élevaient au-dessus du sol. Cette maison, si toutefois on peut l'appeler ainsi, qui n'avait pas de croisée, et dans laquelle on ne pénétrait que difficilement par une espèce d'embouchure non fermée, fut, pendant vingt et tant d'années, l'asile de Jean Grelot et celui de sa vache chérie, car il avait une vache qui, durant seize années, fut sa compagne inséparable, et qui lui survécut. Dans sa nouvelle position, l'Ermite de Belmont, car nous l'appellerons ainsi maintenant, continuait à faire de la toile, et, seul, il cultivait son champ et fauchait son pré. En un mot, il n'eut recours à personne, craignant qu'un voisin voulût bien l'aider et ne pas accepter ensuite une juste rémunération. Notre Ermite, que bien des gens auraient qualifié de misanthrope, était généreux pour les autres, quoiqu'il eût avare pour lui-même. Il aidait les pauvres, il les secourait, et la Propagation de la Foi, m'at-on assuré, reçut bien souvent une pièce de vingt francs pour sa souscription annuelle.

Là ne se bornait pas l'industrie de l'Ermite de Belmont: il était l'équarrisseur gratuit de la commune. L'appelaient-on? On le voyait arriver le sourire sur les lèvres, et, pendant l'accomplissement de sa triste besogne, il discourait au besoin sur toute espèce de sujets. Pendant longtemps, Jean Grelot fut le fermier de l'herbe qui pousse dans le cimetière de la commune, et, jusqu'à ces derniers temps, on le vit passer des heures entières dans ce champ du repos, où il coupait son herbe à genoux et priait Dieu. Cet homme, qu'un étranger aurait fui à cause du ridicule de son costume, dont il fut toujours lui-même l'artisan, cet homme, dis-je, était d'une piété modèle. L'humilité fut son guide, et il ne s'en est jamais écarté.

Le trente novembre dernier, Jean Grelot voulut encore venir au bourg assister à la messe, comme il le faisait journellement; mais ses forces traînaient son courage: trois fois il tomba en route, et on fut obligé de le reporter chez lui. C'était un samedi. Le dimanche, à trois heures du soir, il était mort, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, soutenu par les personnes qui l'assistaient en ce moment solennel. Jean Grelot laisse un petit avoir qu'il a légué par testament à un ancien vicaire de Belmont. Je livre au public cette notice nécrologique, car Jean Grelot, dit l'Ermite, eut, pendant sa vie, la visite de presque tous les étrangers qui vinrent à Belmont. Tous ayant entendu parler de lui, voulurent le voir et le connaître. Je sais des grandes dames qui, aux dépens de l'ampleur de leur crinoline, ne craignirent point de franchir le seuil du gîte de l'Ermite, sachant bien qu'elles ne trouveraient dans ce lieu ni chaise, ni banc pour se reposer, car tout ici se ressentait de cette humilité profonde qui avait voulu que le propriétaire et la vache fussent à l'unisson pour les commodités de la vie.

CAUSERIES.

Où! quel temps! la neige court en papillons de l'autre côté de mes vitres, la bise siffle dans le corridor; comme j'éprouve du plaisir à poser mes pieds sur les mousquetaires qui ornent le foyer de ma chambre; comme ces personnages me sont recommandables de soutenir ce bon feu aux flammes vives, qui sautillent, s'agitent, se montrent,

de choix, s'assurer de la persistance des sentiments qu'on lui témoigne. Celui qui se rebute au premier mot ne mérite pas un regret. Maintenant, si vous admettez ceci en principe, j'ajouterai que, vous, dans les circonstances données, vous avez l'espérance la plus fondée, bien mieux, la certitude que vos prétentions sont ou seront agréées: Lisa vous a ajourné d'abord; c'est tout simple: elle vous a dit ensuite: « Je ne me marierai pas. » Voilà l'épreuve; autrement ce serait insensé. Comment! elle ne se mariera pas! Et que peut-elle faire sans famille, sans fortune, sans état? Demain, si je lui fermais les portes de Cerqueux, où irait-elle? que deviendrait-elle? Cependant un galant homme, un homme bien élevé, instruit, exerçant une profession très-considérée, vient à elle, lui offre un nom et une situation au-dessus de tout ce qu'elle pouvait espérer: et elle refuserait! Allons, ce n'est pas sérieux.

Dès le commencement de la conversation, le docteur avait pris sur la cheminée une longue allumette en papier roulé; il la froissait machinalement entre ses doigts. Lorsque M^{lle} d'Arsoix eut cessé de parler, il continua cet exercice pendant quelques secondes; son esprit était en grande perplexité.

« Permettez, madame, reprit-il enfin, vos réflexions me paraissent tout à fait concluentes, si M^{lle} Lisa se croyait réellement dans une situation sans issue: mais avec une dot de soixante mille francs elle pourra toujours... »

— Une dot! mon cher monsieur Ruelland, mais c'est en votre considération seulement que j'ai promise, cette dot, et à condition, bien entendu, que vous seriez accepté. Autrement, je ne donne rien... que mon pardon pour une noire ingratitude.

— Et M^{lle} Lisa sait cela?

— Très-parfaitement, monsieur, et qui plus est, elle sait que je tiens à ce qu'il vous soit fait bon accueil. Je n'abandonne pas mes amis; soyez-en sûr.

— En vérité, madame, vous avez pour moi des bontés...

se cachent et disparaissent en spirales dans l'atrel. Quelles douces sensations ne ressens-je pas au voisinage de ce brasier régénérateur! Plus le froid est intense, plus je m'approche de ma cheminée avec un tressaillement d'aise. Là, le dos abrité par une grosse houppelande, les deux pieds appuyés sur le rebord de la grille, je réfléchis sur une foule de choses, je m'apitoie sur le sort de ceux qui sont exposés aux rigueurs de la température, ou je m'endors en lisant la haute réplique de Monsieur Chesnelang.

Il est donc bien certain que l'on ne verra plus derrière la vitrine de Brun, libraire, la mine sarcastique de la *Lune*. Ce satellite-journal cachera donc pour toujours son visage bouffi et ses gros yeux décelant la malice! Il riait aux larmes — et faisait rire — des contorsions commises par ses personnages, des positions risquées qu'ils tenaient. Eh! quelle rédaction plus gaie, plus spirituelle, plus légère? Elle envoyait le trait avec dextérité et sans blesser. Je comptais à la fin prématurée de cette feuille; mais j'espère qu'elle nous reviendra sous un autre nom. Il serait trop fâcheux de ne plus voir les excellentes charges de ce dessinateur habile qui met sous la protection d'une couronne comtale le pseudonyme de Gill.

N'éprouvez-vous pas des serremments de cœur lorsque vous lisez dans les journaux qu'il est question de supprimer la musique d'infanterie? Je suis attristé toutes les fois que ces aliénés me tombent sous les yeux.

Certainement que les conséquences de cette suppression seraient moins dures à nous, habitants une ville sans garnison, qu'aux Lyonnais et aux Strasbourgeois; mais je ne le dissimule pas, la peine supportée par les autres trouve un écho en moi. J'ai d'autant plus de facilité à m'expliquer le chagrin qui pourra se ressentir, que je me figure, par exemple, la dissolution de notre beau corps de musique: la Fanfare de Roanne. Quel épais voile de tristesse s'étendrait sur toute la ville! Quel deuil s'emparetrait de tous les dilettanti de la localité; un pareil événement les accablait. Il y aurait de quoi. Il faudrait dire adieu à toutes les sérénades que cette estimable société donne, à tous les concerts dans lesquels elle se fait entendre, et aux délicieuses soirées du cours Popule, qui font ressembler ce lieu de promenade à un coin du parc de Vichy.

Ce serait attristant; lugubre même.

Eh bien! il en serait ainsi pour nos beaux régiments; pour nos villes de caserne; ils perdraient leurs plus beaux fleurons, leurs principaux agréments. N'êtes-vous pas de cet avis?

Daniel LUCAY.

THEATRE DE ROANNE.
Aujourd'hui dimanche 15 décembre, spectacle extraordinaire, composé de:

LES FILLES DE MARBRE.
Drame à grand spectacle, en 4 actes, mêlé de chants.

LE PORC-ÉPIC DE CHARLES-QUINT.
Vaudeville en 1 acte, par MM. Henri Chivot et Alfred Duval.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.
Du 7 au 14 décembre 1867.

Mariages (1).
Micollier Claude-Aimé, tisseur, 21 ans, et Gagnolet Catherine, tisseuse, 21 ans.

Naissances (2).
Dumas Casimir-Joseph, fils de Jacques Dumas, et de Fessy Jeanne. — Paydière Antoine, fils de Léonard Paydière, et de Dumontet Françoise. — Désormière Claudine, fille de Gilbert Désormière, et de Diga Marie. — Barrigand Marie, fille de Jean Barrigand, et de Robert Jeanne. — Dard Jean, fils de Joseph Dard, et de Dubois Antoinette. — Bachelmont Jean, fils de Clément Bachelmont, et de Sausière Françoise. — Tissier Georges, fils de Jacques Tissier, et de Fusil Claudine. — Rovedy Léontine, fille de Jean Rovedy, et de Balout Clotilde. — Vial Louis-Gabriel, fils de Louis Vial, et de Boussand Anne-Mathilde. — Duvoudy Louise, fille de Claude Duvoudy, et de Laurent Antoinette. — Alex Benoit,

— Ne parlons pas de cela; allons au fond des choses. Sans doute je vous veux du bien, mais croyez aussi que le sort de Lisa ne m'est point indifférent; je lui porte beaucoup d'intérêt, je désire la mettre dans une situation honorable. — A ce propos, j'ai songé que, puisque vous n'avez que votre état, soixante mille francs ce serait une maigre ressource dans les commencements; je porterai donc la dot à quatre-vingt mille francs payables huit jours après la célébration du mariage: à une condition toutefois, c'est que vous quitteriez le pays. Vous comprenez, Lisa et Flavie ont été élevées ensemble; elles se marieront dans des conditions de fortune très-différentes; la jalousie, la rivalité, bien des misères pourraient survenir. L'éloignement leur assurera la paix et une amitié durable.

— Je suis tout à vos ordres, madame, j'irai là où il vous fera plaisir. Une seule chose m'inquiète: je vous bien, qu'il y a mille raisons qui devraient décider M^{lle} Lisa; si pourtant elle refuse?

— Vous êtes naïf, mon cher monsieur Ruelland: attendez.

M^{lle} d'Arsoix se leva, ouvrit un petit bureau placé près de la fenêtre, remua quelques papiers; puis elle revint tenant en main un numéro de journal. Elle le remit à M. Ruelland qui regardait tout ce manège de l'air le plus intrigué du monde.

« Prenez et lisez, lui dit-elle: quand la grande route est fermée on prend des chemins de traverse. — Et maintenant, retournons avec nos amis, je n'aime pas les apartés trop longs. — Encore un mot: si vous ne vous décidez pas à prendre le chemin de traverse, rappelez-moi ce jour-là demain après le déjeuner. Autrement je devrai croire que vous voulez agir. Dans ce cas, vous aurez besoin d'un homme sûr; fiez-vous à moi; vous trouverez près de moi aide et conseil. »

Maria de Livronnière.
(La suite au prochain numéro).

fil de César Alex, et de Perreux Marie. — Deville Jean, fils de François Deville, et de Burier Françoise.

Décès (14).

Varange Antoinette, épouse Laurent, chiffonnière, 41 ans. — Thiarard Pierre, journalier, 29 ans. — Notin Marie, épouse Sautet, journalière, 36 ans. — Saive Marie, 4 ans. — Lisle Jeanne, veuve Barnet, rentière, 74 ans. — Brontaux Jean, cédulaire, 44 ans. — Millet Sylvestre, taillandier, 67 ans. — Gaune Jean, menuisier, 48 ans. — Cornet Claudine, épouse Lespinasse, couturière, 45 ans. — Carr Marie-Anne, cédulaire, 67 ans. — Goddier Catherine, marchande ambulante, cédulaire, 32 ans. — Balouzet Antoine, plâtrier, 74 ans. — Barnaud Marie, épouse Berthier, 62 ans.

Une forte tourmente a régné ces jours derniers sur les cimes qui nous séparent de l'Auvergne. La circulation des voitures a été interrompue entre Montbrison et Clermont. Les voitures n'arrivent que très-irrégulièrement à leur destination.

Sur plusieurs points, les courriers attelés ont dû être remplacés par des courriers à cheval pour maintenir nos communications avec la Haute-Loire et l'Ardeche.

M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, vient de décider que les baux de pêche, dans les fleuves et rivières navigables et flottables, expirant le 31 décembre prochain, ne seront prorogés que pour une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1868. Les préfets sont invités à porter cette décision à la connaissance des fermiers du droit de pêche; ces derniers devront faire connaître par écrit qu'ils souscrivent ou non à cette prorogation.

Cette décision est motivée sur le projet de loi destiné à modifier les mesures législatives qui régissent l'exercice du droit de pêche fluviale, et notamment la loi du 15 avril 1820, qui est le Code de la pêche.

On annonce que M. le ministre des Travaux Publics vient d'envoyer à l'examen du conseil d'Etat un ensemble de dispositions fort importantes sur l'exploitation des chemins de fer, au point de vue du personnel des compagnies, des voyageurs et du trafic des marchandises.

En modifiant l'organisation actuelle du contrôle des chemins de fer, à laquelle elles imprimeront une surveillance plus efficace, les nouvelles dispositions doivent, assure-t-on, répondre aux vœux de l'opinion publique, aux réclamations réitérées des riverains et à beaucoup d'intérêts trop longtemps méconnus.

Le comice agricole de l'arrondissement de Lavalais fera vendre aux enchères, le samedi 28 décembre, cinq taureaux et trois génisses de la race charollaise.

Le Journal d'Annonay insiste sur l'intérêt que devrait offrir pour notre région l'établissement d'un chemin de fer ayant pour but de relier Annonay à Saint-Etienne par la voie la plus directe, c'est-à-dire en dehors de la ligne ferrée de la rive gauche du Rhône en exploitation, et même de la ligne de la rive droite en projet, du Pouzin à Givors.

L'étude de cette voie de raccordement entre Annonay et Saint-Etienne est étudiée par des ingénieurs des ponts et chaussées de l'arrondissement de Saint-Etienne, et depuis plusieurs jours déjà les études de ce projet portent sur le point d'arrivée de cet embranchement à Annonay, c'est-à-dire sur le raccordement avec notre gare.

Dans l'état des choses, on est fondé à penser que ce projet pourrait être soumis à l'examen du Conseil général de la Loire et peut-être de l'Ardeche dans la prochaine session de 1868, et que dès lors on a chance de voir ces études et ce projet prendre une consistance plus grande par les délibérations de ces Conseils départementaux.

Nous croyons que l'embranchement d'Annonay à Saint-Etienne a plus d'importance, un intérêt plus général qu'on ne semblerait lui en accorder au premier abord, et que les relations directes et considérables qu'il pourrait du même coup établir avec la ligne de Bordeaux à Marseille, de Saint-Etienne à Paris, et avec tout le réseau Nord et Ouest de l'Empire, domineraient sans doute les conceptions limitées des avant-projets et les feront aboutir à un ensemble de vues beaucoup plus larges.

Nous n'hésions pas à penser que les mêmes considérations qui devront transformer probablement ces premières vues de l'intérêt départemental et les plier aux vues d'un intérêt général évident, détermineront également dans un avenir prochain l'établissement de la grande ligne de la rive droite du Rhône dont le fonctionnement simultané à celle de la rive gauche viendrait donner satisfaction aux plus sérieux besoins d'une circulation qui engorge à n'en plus douter l'unique voie de la rive gauche, dans les circonstances les plus graves.

Si les inconvénients d'un monopole sans limite ont jamais pu faire doute pour quelqu'un, c'est dans les circonstances actuelles, c'est dans les précédents analogues trop fréquents qu'on a pu constater sans hésitation cet inconvénient. Le commerce du Midi avec le Centre et le Nord de la France, le vaste mouvement de l'importation maritime, peut être lui-même enrayé et paralysé dans une certaine mesure par l'absence de ce double et nécessaire courant que le Rhône offre si naturellement sur ses rives, et dont la double ouverture peut seule répondre à l'activité croissante et souvent exceptionnelle des transports sur cette ligne. Des embranchements secondaires pourront bien donner satisfaction à des intérêts secondaires, fournir des amorces nouvelles à la grande ligne déjà surchargée, mais leur ouverture ne saurait démontrer qu'une chose, c'est l'insuffisance réelle d'une voie unique, recueillant tous ces affluents.

Dans la nuit du 16 août dernier, la fille Marie-Emilie Merliery, habitant Grenoble où elle vivait dans le désordre, mère de trois enfants, dont le plus jeune a onze mois et l'aîné huit ans, tenta de se débarrasser de ce dernier par un crime.

Trois fois elle sortit avec lui pour le noyer, et trois fois elle entra au logis sans avoir eu le courage d'accomplir son dessein.

Enfin, une quatrième fois, elle sortit de la maison et se dirigea le long de l'Isère, vers l'abbatoir.

La se jette dans la rivière un courant d'eau rapide et bruyant. La mère et l'enfant s'assirent sur de grosses pierres au bord. Puis, après quelques instants, la mère dit à l'enfant :

— Veux-tu aller dans l'eau ?

— Non, dit-il.

— Regarde donc dans l'eau, reprit la mère.

Et Emile, se levant alors, se pencha en avant.

Au même instant, il se sentit précipité dans la rivière.

La coupable mère se sauva à son domicile en courant, les mains sur ses oreilles pour ne pas entendre les cris de sa victime.

Pendant ce temps, l'enfant s'accrochait à une pierre et parvenait, après de grands efforts, à se

sortir heureusement du gouffre liquide qui avait failli devenir son tombeau.

Trouvé par un agent de police à l'instant où il sortait de l'eau, il raconta ce qui venait de se passer entre lui et sa mère. Après information, la fille Merliery fut mise en arrestation. Elle vint de passer devant les assises.

Ses aveux sont complets. A peine quelques réclamations, plutôt sur les mots que sur les faits. Elle ne l'aurait pas « jeté », mais « poussé » seulement.

Le jury a-t-il trouvé cette subtile distinction suffisante pour valoir à l'accusée le bénéfice des circonstances atténuantes, ou plutôt, en voyant les larmes et en entendant les sanglots de cette malheureuse, a-t-il voulu faire entrer comme complice principal dans le crime de la mère les rudes charges, la misère et l'abandon dans lequel notre société laisse la fille-mère ?

Quoi qu'il en soit, ce bénéfice a été acquis à l'accusée. Elle s'est vu condamner à vingt ans de travaux forcés.

L'Abeille de Narbonne donne les détails suivants sur l'accident survenu le 5 sur la ligne de Perpignan à Narbonne :

« Le train de voyageurs n° 802, parti de Perpignan à 5 heures 45 minutes du matin et qui devait arriver à Narbonne à 7 heures 8 minutes, contrarié par la violence du vent, avançait péniblement, lorsque arrivé, à 6 heures 40 minutes, à la hauteur du poteau kilométrique 54, et à un kilomètre de la halte de Fis ou, il a été assailli par un coup de vent tel, que les cinq voitures de voyageurs et un fourgon à bagages ont été violemment culbutés. Les attaches se sont rompues, de telle sorte qu'il n'est resté debout sur la voie que la locomotive avec son tender et le fourgon de la queue. »

En cet endroit, le chemin de fer longe un étang voisin de la mer; les voitures, rejetées sur le bord du talus, ont été précipitées, en tournant sur elles-mêmes, d'une hauteur de trois mètres dans cet étang, sur la rive duquel il n'y avait heureusement que de la vase humide.

Quinze voyageurs, dit-on, se trouvaient dans le train; tous ont été plus ou moins contusionnés, mais sans gravité.

La blessure la plus grave est celle d'un employé des lignes télégraphiques, qui a dû être amputé d'un pied.

Rien n'est sacré pour un pick-pocket. — Un fait singulier vient de se passer à Cusset. A trois audiences successives du tribunal civil et pendant que des peines correctionnelles étaient infligées à ceux qui s'emparaient du bien d'autrui, les poches des spectateurs étaient fouillées par une main habile; les tabatières, blagues à tabac, etc., disparaissaient comme par enchantement, et les volés qui ne pouvaient croire à des soustractions commises dans le sanctuaire même de la justice, croyaient à quelques plaisanteries. Cependant l'éveil était donné et il paraît qu'à la dernière audience, au moment où une tabatière, qui aurait pu être aussi bien un porte-monnaie, venait de disparaître, la police aurait mis la main sur un individu soupçonné d'être l'auteur des méfaits qui précèdent.

Rentes viagères. — La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, rue de Richelieu, 87, à Paris, constitue des rentes viagères immédiates ou différées sur une ou plusieurs têtes, payables par annuité, par semestre ou par trimestre, au choix du déposant.

Fondée en 1819, cette Compagnie est LA PLUS ANCIENNE de toutes les sociétés françaises de ce genre. Ses nombreuses opérations sont garanties par un capital de soixante millions de francs, dont dix-sept millions en immeubles.

Elle a des représentants dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, où le rentier peut toucher ses arrérages sans certificat de vie, sur la production de son contrat. S'adresser à MM. BARGE et BONNAUD, agents principaux, 31, rue Impériale à Roanne.

CREDIT LYONNAIS
Société à responsabilité limitée.
Capital entièrement versé : Vingt Millions.
Bilan au 30 Novembre 1867.

ACTIF	
Espèces en Caisse et dans les Banq.	F. 12,910,007 06
Portefeuille	47,044,408 48
Comptes courants	12,484,312 89
Avances et Crédits sur nantissements	
ou sur garanties	19,783,166 01
Actions, Bons, Obligations, Rentes.	4,982,456 04
Comptes d'Ordre	938,716 30
	F. 98,143,067 08
PASSIF	
Dépôts et Bons à vue	F. 15,018,723 66
Comptes courants	36,363,610 04
Acceptations	8,430,361 40
Dépôts et Bons à échéance fixe	15,095,076 28
Reserve et Bénéfice disponible des exercices antérieurs.	991,038 32
Capital	20,000,000 00
Comptes d'Ordre	2,244,287 21
	F. 98,143,067 08

Effets en circulation avec l'endossement de la Société : F. 19,101,311 60

CERTIFIÉ CONFORME AUX ECRITURES :
Le Président du Conseil d'Administration,
H. GERMAIN.
Le Directeur,
J. LETOURNEUR.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1863).
Entrepôt, transit, consignation
Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants :

Ils reçoivent en franchise de droit et de régie, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie : les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délais pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompte vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, commissionnaire AU CHATEAU DU MARAIS
Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

JOURNAUX DE MODES & DE LITTÉRATURE

Dans les journaux de modes, la partie littéraire laisse quelquefois à désirer sous le double point de vue du talent des écrivains et de la moralité des œuvres qu'ils publient. A ce titre, comme à tant d'autres, nous recommandons aux mères de famille les trois journaux de modes illustrés de M. Charles VINCENT :

1° L'Illustrateur des Dames, le plus élégant, le plus complet et surtout le plus français de nos journaux de modes, puisque ses Dessins sur bois et sur acier sont complètement originaux. Ce journal publie deux éditions sans rivales : la première à 22 fr. par an, la seconde à 14 fr. également par an. La première édition donne 52 numéros par an, 64 planches de Modes coloriées, plus de 400 Dessins de Modes et 1,500 Dessins de Travaux à l'Aiguille. La deuxième édition, comme la première, donne 52 numéros par an, un tous les dimanches; seulement, au lieu de 64 gravures ou annexes coloriées, cette édition n'en a que 24, dont 12 planches de Patrons.

2° La Joie du Foyer, est un journal de proportions plus modestes; il ne paraît que deux fois par mois. Il est également illustré et donne en annexes 12 Modes coloriées, 6 planches coloriées et 6 planches de Patrons. Pour ce prix de 10 fr., il est également sans rival sérieux.

3° Enfin, la Botte à ouvrage, qu'un de nos écrivains les plus distingués a ainsi qualifiée : « L'Ecole populaire et portative du goût. » La Botte à ouvrage, journal mensuel, donne pour deux francs par an, ou 2 fr. 20 en timbres-poste en plus de ses planches de Modes modestes et de bon goût, environ 150 Dessins de travaux à l'aiguille, et 6 planches de Modes noires par an.

Les Bureaux de M. Charles VINCENT sont toujours rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 3, au centre de l'élégance parisienne.

Revue Forézienne.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE NOVEMBRE. — I. Documents historiques. Les sires de Cousan, premiers barons du Forez. — II. Archéologie. Notes sur le parcours de quelques chemins antiques dans l'arrondissement actuel de Montbrison (Suite). — III. Variétés. Du langage parlé en Forez au XII^e siècle, par M. L.-P. Gras. — IV. Correspondance. — V. Bibliographie, par Valprivas.

La Revue Forézienne paraît à la fin de chaque mois par livraisons de 48 pages; le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, à M. L.-Pierre GRAS, à Montbrison, et pour les abonnements, à M. CHEVALIER, libraire à Saint-Etienne.

Parmi les nombreux Almanachs que nous amène la saison d'hiver, un des plus utiles et des plus intéressants est sans contredit l'Almanach général des Chemins de fer, par Évariste THEVENIN. Ce petit volume élégant et coquet contient des articles de MM. BABINET, PERDONNET, etc., des cartes, des gravures et une foule de renseignements curieux. A côté de l'utile, l'agréable : Avec l'Almanach général des Chemins de fer, le Simple Almanach de Mathieu de la Nivette fournit une lecture agréable pour la veille d'hiver. Prédications, légendes, poésies, biographies, tels sont les sujets variés que traite l'Almanach de Mathieu de la Nivette. Il est impossible de donner pour 50 centimes deux volumes plus charmants et mieux exécutés que ces deux Almanachs.

En vente chez MM. FURNE, JOUVET et C^{ie}.
Éditeurs à Paris, 45, rue Saint-André-des-Arts.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M^{re}-DENTISTE
Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.
A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnés sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.
Guérison assurée des dents sans extraction.
Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient de très régulièrement, le 25 de chaque mois, cesser de travailler jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.

BAINS PATET

Cet établissement, qui avait été fermé pendant quelques jours, pour cause de réparation, est maintenant ouvert au public.

Un nouveau système de chauffage permettra désormais d'avoir de l'eau à une haute température.

AVIS

M^{me} veuve Reytnas Emile à l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle continue, sous la direction d'un bon chef d'atelier, la fabrication de meubles, billards, et en un mot tout ce qui concerne l'ébénisterie.

On trouvera donc toujours chez elle un grand choix de tous ces articles, lesquels, comme par le passé, se recommanderont par le bon goût et la solidité de la confection.

Son Magasin est toujours rue Impériale, 66, à Roanne.

Grande spécialité pour Tables à coulisses.

AVIS GÉNÉRAL

M. et M^{me} NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents.

Tout détenteur de rente, d'actions ou d'obligations, a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de bourse. Il faut, en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 francs par an, le Journal financier fournit chaque dimanche à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseignements, y compris les listes officielles des tirages. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 francs pour l'année (32 numéros), ou 4 francs pour six mois (26 numéros), en mandat ou timbres-poste, à M. Roussier, rédacteur en chef du Journal financier, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.

AUX MÈRES DE FAMILLE

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHAOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie et, par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Monographie des hémorrhoides

du docteur Lebel André, 44, rue de l'Écliquier, Paris, in-12, prix, 4 fr. Cette méthode, d'une efficacité remarquable, calme en 24 heures. Guérison rapide, sans danger de répercussion; le traitement après expériences publiques dans les hôpitaux, a été autorisé par décision du conseil médical de l'Empire de toutes les Russies. — Consultations, affranchir.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien; à Montbrison, chez M. CHAUVET, pharmacien; à Saint-Etienne, chez M. ARNAULT, pharmacien.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Le bilan de la Banque de France accuse toujours la nullité des affaires commerciales. C'est la première fois depuis la création de la Banque que l'encaisse atteint un chiffre si élevé : elle est à 4 milliards; 13 millions d'augmentation dans huit jours. Le portefeuille est descendu à 505 millions, soit une diminution de 21 millions sur la semaine dernière.

Les valeurs en bourse ont acquis quelque faveur depuis la semaine dernière, sauf les Chemins de fer qui ont un peu baissé.

3 % Français,	69 50	Comptoir d'Escompte,	642 50
4 1/2 % id.,	99 75	Nord,	1172 50
Emprunt Italien 5 %,	45 55	Paris-Lyon,	877 50
Banque de France	3325	Orléans,	862 50
Crédit Foncier,	1360	Est,	531 50
Crédit mobilier,	168 75	Midi,	556 25
Crédit Espagnol,	197 50	Autrichiens,	510

Pour tous les articles non signés : SAUZON.

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité	5 75	5 90
Froment 2 ^o id.	5 65	5 70
Froment 3 ^o id.	5 55	5 50
Seigle 1 ^{re} qualité	4 20	4 30
Seigle 2 ^o id.	3 95	4 10
Seigle 3 ^o id.	3 85	
Orge	3 20	
Avoine	2 00	2
Haricots	3 50	00
Farine 1 ^{re} qualité	66 50	67 00
Farine 2 ^o id.	63 50	64 00
Farine 3 ^o id.	63 50	64 00
Foin les 100 kilo	4 50	4 75
Paille	3 80	2 50

Confiserie, Pâtisserie, Vins fins et Liqueurs.

PAUL MOISSET

Rue Impériale, n° 100, à Roanne.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'acquiescer le fonds de M. Garet. Il fera tous ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Rue Impériale, 100, maison Nicolas.

COURROIES DE TRANSMISSION

Grande diminution de prix pour les Courroies de transmission de mécanique.

3 fr. 75 le kilo, 4 mois de terme, ou 2 pour cent de remise, n'importe la dimension des courroies en nouage de cuir amoncelé de la manufacture de FORTIER-BEAULIEU, Roanne (Loire).

BOURNICHON CH-DENTISTE

Rue St-Honoré, 89,

est arrivé à Roanne, rue Sainte-Elisabeth, près le Collège.

Il prie de ne pas le confondre avec le sieur Bournichon, qui habite Roanne, et qui se dit dentiste de Paris.

NÉURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTINÉURALGIQUES DU D^r GRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

